

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 20 septembre 2016

Plan d'Urgence Local de Soutien à l'Emploi - PULSE -

Le gouvernement a approuvé ce matin le Plan d'Urgence Local de Soutien à l'Emploi. Il comprend des mesures propres à la Nouvelle-Calédonie et des mesures qui seront mises en œuvre en commun avec les provinces pour préserver et développer l'emploi.

I. Des guichets uniques pour aider les entreprises en difficulté et accompagner les salariés licenciés

Mesure 1

Objectifs :

informer, orienter, accompagner dans l'obtention des aides spécifiques.

- 1 **En province Sud**, le Bureau d'Accueil et de Soutien aux Entreprises et aux Salariés licenciés sera ouvert dans l'immeuble Le Centre à Ducos, avec une permanence assurée par des agents des services du gouvernement (DFPC, DTE, DSF), des services de la province Sud (DEFE, DDR), d'un économiste dédié et des partenaires (les clusters, l'ADIE, Initiative NC, ...). Un numéro vert sera mis à disposition du public. Le guichet de la province Sud aura également la responsabilité d'assurer une veille économique du secteur de la mine et de la métallurgie et des sous-traitants de ce secteur
- 2 **En province des Îles**, un guichet unique en soutien aux entreprises et aux salariés sera opérationnel avec un redéploiement du personnel des services ou établissements provinciaux, en étroite collaboration avec les services du gouvernement.
- 3 **En province Nord**, le guichet unique sera hébergé au sein de la cellule Göröbwau (Koniambo) en étroite collaboration avec les services du gouvernement, et en lien avec les acteurs sociaux, et notamment les chambres consulaires.

II. Des mesures pour préserver l'emploi

1

Mesure 2

Extension du dispositif de chômage partiel pour maintenir l'emploi salarié

Le gouvernement propose de rehausser le plafond d'heures indemnifiables par salarié à 1800 heures, au lieu de 900 heures, jusqu'au 31 décembre 2017 et de relever le taux de l'indemnité horaire de 66 % du SMG à 100 % du SMG.

2

Mesure 3

Étalement des dettes sociales et fiscales (CCSF) des entreprises en difficulté

Le gouvernement propose de créer un comité permanent afin de statuer sur les demandes d'échelonnement ou de remise d'une ou de plusieurs dettes fiscales et sociales.

3

Extension du champ des formations professionnelles continues déductibles

Le gouvernement propose d'élargir le champ des formations déductibles au titre du 0,7 % à toutes les formations réalisées en entreprise dans le cadre de la formation professionnelle continue. >> Cette mesure donnera lieu à une circulaire

4

Mesure 1

Prise en charge des cotisations patronales et des salaires des sous-traitants de l'industrie métallurgique et de certaines entreprises du BTP en province Sud

Le gouvernement soutient la province Sud dans l'aménagement de son Code des aides pour le soutien à l'économie au profit des entreprises sous-traitantes de l'industrie métallurgique accusant une baisse de 35 % de leur activité, et des entreprises du BTP de moins de 10 salariés accusant une baisse de 35 % de leur activité.

5

Mesure 1

Prise en charge des cotisations patronales dans tous les secteurs en province des Îles

Avec l'aide du gouvernement, la province des Îles renforce son dispositif de prise en charge des cotisations patronales pendant 24 mois pour les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles.

6

Création d'un comité de suivi bancaire pour suivre le financement de l'économie et son évolution

III. Des mesures pour développer l'emploi

Mesure 1

1

Versement d'une prime initiale à l'embauche sur 1 an (province Sud)

Avec l'aide du gouvernement, la province Sud intensifie son action en faveur de la création d'emplois. Trois mesures sont prises : le versement d'une prime initiale à l'embauche de 200 000 francs, et l'élargissement à tous les secteurs d'activité et à un public plus large.

Mesure 1

2

Prise en charge des rémunérations et des cotisations sociales (province des Îles)

Avec l'aide du gouvernement, la province des Îles accentue ses actions en faveur de la création d'emploi et de la création d'entreprises, en renforçant ses aides à l'exploitation notamment par la création d'emplois dans la limite de 5 emplois par structure, plafonnée au SMG ou au SMAG sur 18 mois dégressifs.

Mesure 1

3

Aide à la création d'entreprise pour les salariés licenciés (province Sud)

La province Sud modifie le dispositif du Code des aides pour le soutien à l'économie jusqu'au 31 décembre 2017. Il permettra aux salariés licenciés de présenter un projet de création d'entreprise sans tenir compte des limitations relatives aux secteurs d'activité ou aux zones géographiques applicables habituellement.

Mesure 1

4

Renforcement d'aide à la création d'emplois en Province Nord

La province Nord travaille actuellement sur l'amélioration de ses dispositifs existants qui viendra compléter ce Plan d'Urgence Local de Soutien à l'Emploi (PULSE).

Mesure 4

5

Relance du dispositif du Prêt à taux Zéro (PTZ) pour faciliter l'accèsion à la propriété des couples sans enfant et soutenir le BTP

Cette mesure contribue à générer une demande supplémentaire estimée à 100 logements de type F2/F3 ce qui augmentera le carnet de commandes des professionnels du BTP.

Mesure 5

6

Assouplissement des règles de la commande publique

Le gouvernement propose d'assouplir les règles de la commande publique en ce qui concerne les avances et les délais de paiement :

- *Les entreprises auront droit à une avance de 25 % pour tous les marchés inférieurs à 100 millions de francs,*
- *Les délais de paiement seront réduits en deux temps : un délai de paiement de 36 jours au 1^{er} avril 2017, puis de 30 jours au 1^{er} janvier 2018.*

7

Coup d'accélérateur sur la défiscalisation nationale

Le gouvernement, toujours dans le but de soutenir le secteur du BTP, va solliciter les services de Bercy afin d'accélérer l'instruction des dossiers de défiscalisation ayant trait à l'habitat social. L'enveloppe concernée s'élève à 18 milliards de francs, au profit du BTP.

>> Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Comité des signataires

8

Une enveloppe d'1,7 milliard pour des travaux dans le secteur du BTP

- *850 millions de francs pour des travaux routiers immédiats,*
- *690 millions de francs pour des travaux d'amélioration des internats et infrastructures de restauration scolaire,*
- *114 millions de francs pour des travaux de rénovation au Centre culturel Tjibaou,*
- *40 millions de francs pour les études d'un projet de pôle Agropole.*

>> Ces mesures seront adoptées lors du vote du budget supplémentaire au Congrès

Mesure 1

9

Extension des contrats PPIC (Programme provincial d'insertion citoyenne)

*Le gouvernement soutient la **province Sud** pour augmenter le volume des contrats PPIC au profit des salariés licenciés et des membres de leur famille.*

10

100 bourses territoriales de formation supplémentaires en 2017

Elles seront accordées aux étudiants qui veulent suivre une formation hors territoire (Québec ou métropole) ou à ceux qui veulent intégrer l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC).

IV. Un comité de suivi pour l'activité économique et pour l'emploi

Le comité de suivi aura pour mission de mesurer l'impact des aides apportées par les collectivités aux entreprises et aux salariés de façon à adapter les dispositifs en fonction de l'évolution des besoins rencontrés. Il sera composé par le président du gouvernement et du membre en charge de l'emploi, des présidents de Provinces et des partenaires économiques.